

# Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 24 novembre 2014

## Commune de La Marolle en Sologne

### Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre novembre, à vingt heures zéro minutes, le Conseil  
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
- absents : Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation

**Présents :** Mmes, Rachel GRIVEAU, Séverine CRESPEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET  
MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU, Stéphan JONETTE,  
Jean-Louis LANSIER

19 novembre 2014

Date d'affichage

**Absent excusé :**

19 novembre 2014

**Pouvoir de**

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 14 octobre
2. Décisions Modificatives (budgets eau et épicerie)
3. Délibérations :
  - Participation repas 11 novembre
  - Election commission d'appel d'offres
  - Prime aux agents
4. Subventions aux associations
5. Bar le Marcassin
6. Projet proposé pour la demande de DSR
7. Site internet
8. Questions diverses :
  - Plan des chemins refait par la DDT
  - Désignation de 5 éléments patrimoniaux à mettre en valeur
  - Dates factures assainissement / eau

\*\*\*\*\*  
Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie  
\*\*\*\*\*

### Approbation du compte rendu du CM du 14 octobre 2014 :

Le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des présents à la séance.

### 62-2014 : Décision modificative budget Eau

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante afin de pouvoir procéder au mandatement de l'admission en non valeur délibérée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
Compte	Somme	Compte	somme
6541 – Créances admises en non valeur	163.13	615 – Entretien et réparations	163.13

### 63-2014 : Décision modificative budget Epicerie

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante afin de pouvoir procéder au mandatement de la facture de remplacement des menuiseries.

Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
Compte	Somme	Compte	somme
2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3775.17	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3775.17

### 64-2014 : participation financière repas du 11 novembre

Les conjoints des membres du Conseil Municipal sont également conviés au repas offert aux Anciens le 11 novembre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que leur participation sera de 28 € / personne, à recevoir via la régie « événements divers ».

\*\*\*\*\*

**65-2014 : élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

M. le Maire rappelle au Conseil que la constitution d'une CAO permanente est obligatoire. Cette CAO est constituée de membres élus au sein du Conseil Municipal, à raison de 3 titulaires et 3 suppléants. Le Maire en est le président de droit. Il peut prendre un arrêté désignant un représentant pour le suppléer en cas de nécessité. Dans le cas où plusieurs listes de candidats sont constituées, les membres de la commission sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats pour siéger à cette commission sont :

- Mme Rachel GRIVEAU
- M. Alain MAUPEU
- M. Stephan JONETTE
- M. Olivier MARDESSON
- M. Alix THILLIER
- Mme Evelyne ROBERT

Les membres élus sont :

- Titulaires : Mme Griveau, M. Maupeu et M. Jonette
- Suppléants : M. Mardesson, M. Thillier et Mme Robert

\*\*\*\*\*

**66-2014 : indemnité d'administration et de technicité attribuée au personnel communal**

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'IAT et fixant les montants de base de cette indemnité  
Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de l'attribution de cette indemnité aux agents de la commune ainsi que de ses critères d'attribution.  
Après en avoir délibéré, et considérant que le personnel communal a la manière de servir dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil décide à l'unanimité l'octroi aux agents communaux d'une indemnité d'administration et de technicité pour 2014, d'un montant égal à celui de l'indemnité attribuée en 2013.

\*\*\*\*\*

**67-2014 : subventions aux associations et organismes divers**

Après étude des différentes demandes, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Souvenir Français, comité de Neung	50
Association Sportive du collège de Neung	50
Groupement de développement agricole Lamotte / Neung	30
GIDEC Sologne	37
Association des Secrétaires de mairie	12
ADMR	300
CFA de la Chambre des métiers	240
MFR de Gien	60
Sologne nature Environnement	50
Prévention Routière	50
« UNRPA » de La Marolle	320
AFN	125
Pompiers de Neung	260
Coopérative scolaire	400

Ces subventions seront imputées aux subdivisions du compte 6574.

\*\*\*\*\*

M. le Maire informe le Conseil que M. Raoult, représentant la section des AFN demande s'il est possible pour la commune de financer l'achat d'un nouveau drapeau. Il a demandé des devis. Affaire à suivre.

\*\*\*\*\*

**Bar le Marcassin**

Le Bar est en redressement judiciaire depuis le 5 septembre 2014, son activité est autorisée jusqu'au 5 décembre.  
A la date butoir du 21 novembre, aucun repreneur ne s'étant engagé auprès du mandataire judiciaire, le délai est prolongé jusqu'au 28 novembre.  
Que peut faire la commune ? L'objectif étant de maintenir le plus possible une l'activité dans le bourg.  
Une partie des élus a visité les lieux dans l'hypothèse d'un rachat par la commune du fonds de commerce. Il s'avère que la partie habitation est très vétuste (voire difficilement habitable en l'état), des travaux importants seraient nécessaires pour espérer trouver un repreneur ensuite. Le projet est donc trop risqué.  
Une autre possibilité est d'envisager le rachat de la licence IV seulement, dans l'attente de l'installation d'un nouvel exploitant sur la commune. A noter que sa validité n'est que de trois ans si elle n'est pas exploitée.  
Nombre de questions se posent sur ce sujet épineux, il faut y réfléchir encore.

\*\*\*\*\*

### **Projets d'agrandissement de la cantine et de rénovation de l'église**

M. Maupeu a réalisé une estimation des travaux.

Pour la cantine / cuisine scolaire, le coût s'élèverait à 57000 € HT (prévoir une marge de 5000€)

Pour ce projet, la demande de DSR 2015 est demandée (subvention : Dotation de Solidarité Rurale).

Voir s'il est possible d'obtenir des subventions de Réserve Parlementaire ou du Pays de Grande Sologne.

Concernant l'église, la réfection des murs a été chiffrée face par face, pour un coût total d'environ 40000 € TTC.

Il ne devrait pas y avoir de mauvaises surprises sur le bas des murs protégé par le lambris, par contre l'enduit des parties supérieures est abimé.

On ne peut pas demander la DSR pour ces travaux car on ne peut présenter qu'un seul projet par an.

\*\*\*\*\*

### **Mutualisation des sites internet**

Mme Meneau et M. Lansier ont participé à la dernière réunion organisée par la Communauté de Communes pour son projet de mutualisation et d'harmonisation des sites internet des 11 communes.

Mme Meneau résume le contenu de la réunion qui était assez technique. Il ressort que la proposition de la société AT Médias n'est pas totalement satisfaisante, en particulier en raison du coût initial et des coûts prévisibles par la suite et malgré la prise en charge financière importante par la Communauté de Communes.

Il faudrait connaître la position des autres communes à ce sujet.

Le Conseil ne souhaite pas s'engager dans ce projet sous cette forme.

\*\*\*\*\*

### **Dates :**

Les vœux du Maire se feront le 23 janvier 2015 à 18h00.

Le 5 décembre, la cérémonie de commémoration avec les Anciens d'AFN est prévue à 11h30.

La réunion des associations aura lieu le 9 décembre à 18h30

\*\*\*\*\*

### **Plan des chemins :**

M. le maire informe le Conseil que nous avons reçu de la DDT le plan des voies communales mis à jour. Cependant les chemins ruraux qui y figurent n'ont pas été répertoriés depuis extrêmement longtemps et ne sont pas garantis par la DDT.

M. le Maire a donc demandé à ce que soient refaits ces plans sans les chemins ruraux mais uniquement avec les voies communales car ils sont notifiés comme « mis à jour à la date du... »

\*\*\*\*\*

### **Éléments patrimoniaux**

La Communauté de Communes, dans le cadre du développement touristique (site internet dédié au Tourisme de la Sologne des étangs), a demandé à ce que soient répertoriés au moins deux éléments du patrimoine de chaque commune à mettre en valeur.

Le Maire propose les trois lieux suivants : la Grotte, l'église et le presbytère. Les membres du Conseil sont d'accord.

\*\*\*\*\*

### **Factures d'eau et d'assainissement**

M. le Maire informe le Conseil qu'après discussion avec la Trésorerie, et étude des facturations faites ces dernières années, il s'avère que les périodes de facturation appliquées ne sont pas conformes aux bonnes pratiques.

Eau et assainissement devraient être facturés en même temps et dès la fin de la période de consommation prise en compte.

Dans le cas d'une facturation en deux fois, la première doit intervenir à mi-période, sur estimation de la consommation.

M. le Maire souligne également qu'il faudra probablement envisager de revoir les tarifs à la hausse.

\*\*\*\*\*

### **Projet de Pôle Santé**

Mme Robert et M. Fassot se sont rendus à la réunion concernant le projet de création d'un pôle santé sur la Communauté de Communes.

Sa finalité étant de créer un réseau de soignants et d'y attirer un dentiste.

Parmi les personnes présentes, les infirmières de Neung et la podologue sont plutôt partantes, les médecins sont en attente d'informations complémentaires sur les conditions avant de se prononcer.

L'objectif étant qu'il soit opérationnel au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Les questions sont nombreuses : qui prendra en charge sa mise en œuvre (organisme privé, public, mixte ?), où serait-il situé (à Neung ?),...

Un Comité de pilotage doit être institué, composé de 5 élus et de 5 professionnels de santé.

\*\*\*\*\*

### **Point sur l'avancement du projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite**

M. le Maire est convié à une réunion de travail sur ce sujet le 4 décembre prochain, en compagnie des services sociaux du Conseil Général (étude du volet financier).

Voir si l'on peut compter sur la participation de la Communauté de Commune. Pour le moment il manque 300 à 350 000 € dans le projet de financement.

\*\*\*\*\*

**Comice agricole des 27 et 28 juin 2015 à Ecoparc**

L'organisation générale est assurée par la Société d'Agriculture.

Une première réunion globale est prévue le 4 décembre. Messieurs Lansier, Thillier et Mardesson se proposent d'y aller. Il faudra prévoir d'y faire au moins un stand communal. Quelle sera la participation financière ? Il faudra prévoir la mobilisation de l'employé communal pendant 3 ou 4 jours.

\*\*\*\*\*

**Taxe sur le forage**

M. le Maire informe le Conseil que la commune de Montrieux a envoyé un courrier concernant une taxe sur le forage d'eau potable qui n'a jamais été refacturée à La Marolle pour sa partie. La commune de Montrieux propose d'étaler le rattrapage des seules 3 dernières années (soit un total de 3371.61 €) sur 2014 et 2015 en plus des factures de ces deux années.

M. le Maire va prendre rendez-vous avec les élus de Montrieux pour en discuter.

\*\*\*\*\*

**Téléthon du 4 au 7 décembre**

Nous avons reçu un appel aux dons (objets à revendre) pour le Téléthon local. Les élus ne voient pas ce que la commune pourrait donner à vendre. C'est à chacun de s'engager de façon personnelle.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES ET DU PUBLIC**

Où en est-on avec l'électricité dans l'escalier du presbytère ? Le devis de l'électricien comprend un bloc « sortie de secours », est-il nécessaire ? A priori non car il ne s'agit pas d'un ERP (établissement recevant du public). Il faudrait redemander le devis sans ce bloc.

Mme JAFFRÉ a constaté que son nom figurait sur la liste proposée pour la CCID. De quoi s'agit-il ? M. le Maire explique que la liste est établie sur avis du Conseil municipal puis proposée aux services préfectoraux qui nomment ensuite parmi ces personnes les membres de la commission communale des impôts directs.

Organisation de la mise en place des décorations de Noël dans le village.

\*\*\*\*\*

SEANCE LEVEE A 23h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélié JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		